

Décision

Générale

colonial

Décision n° 347 désignant les membres du conseil prévu à l'article 1er du décret du 19 Mai 1925 relatif à l'établissement des tableaux d'avancement de grade dans l'administrions des P.T.T.

n° 347

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1943

Numéro JO
n° 9 du 01/05/1943

Date du numéro
1 mai 1943

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu l'ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941. portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

Vu le décret du 19 Mai 1925 relatif à rétablissement des tableaux d'avancement de grade dans l'administration des Postes Télégraphes et Téléphones;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le Conseil prévu à l'article 1er du décret du 19 Mai 1925 susvisé est constitué de la façon suivante en vue d'établir les propositions d'avancement de grade et de classe au titre du 1er Semestre 1943, du personnel métropolitain des Postes détaché à la Colonie : M. SALLER, inspecteur des Affaires Administratives . . . Président M.M. PLATTIER. Chef du Service des Postes . FRANCHETTE, Chef de la Station Intercoloniale de S.T.S.F. LANCELLE, Contrôleur adjoint des P.T.T

Art. 2

Le Conseil se réunira sur convocation de son Président.

Art. 3

La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la Colonie

BAYARDELLE.